Image not found or type unknown

Silence de gendarmerie suite a depot de plainte

Par **bojolais**, le **16/09/2014** à **08:41**

Bonjour,
Le 7 juin je suis victime d'une agression..à 19h..coups au visage et sur mon vehicule, strangulation, torsion des cervicales, m'a tiré par la vitre afin d'essayer de m'extraire de mon vehicule alors que j'etais attaché, chaine tour du coup cassee et medaillon perdu.
j'appelle le commisariat, qui refuse de se deplacer et m'invite a me rendre au poste pour deposer plainte. Une fois sur place voyant mon visage en sang et mon epouse en pleur, il me conseille d'aller aux urgence.
Le medecin apres les soins rédige un certificat de constatation et iTT de 5 jour sauf complication.Le lendemain matin, je retourne au commissariat, je suis reçu et entendu "rapidement" pretextant que je serais convoqué par un enqueteur ulterieurement pour une deposition plus détaillee.
Ayant de fortes douleurs au cotes, je consulte un médecin, qui diagnostique une lesion aux cotes basses et rédige un certificat de constat et iTT de 10 jours.
Apres avoir identifie le proprietaire du vehicule de l'agresseur, le commissariat, me fait savoir, qu'il n'ont pas compétance, l'agresseur etant domicilie dans une autre commune, ils tranfèrent le dossier à la
gendarmerie 2 mois aprés c'est a dire le 5 aout. Depuis, j'ai demande à
la gendarmerie de me réentendre pour corriger une erreur
redactionnelle du pv par le commissariat, puis donner plus de
precisions comme il avait ete defini, notamment les dommages
materiels, et un temoin qui a eu l'occasion de rencontrer mon agresseur de façon fortuite, dont ce dernier a avoué et reconnu son altercation.
A ce jour, la gendarmerie refuse de me recevoir, en me signalant que le procureur est le seul a decider si je dois etre entendu ou pas, le greffe
du tribunal refuse que j'adresse un courrier au procureur, pretextant que
tant que la plainte n'est pas parvenue au procureur, les courriers ne
sont pa lu. Merci de m'indiquer si ceci est normal, ou comment obtenir satisfaction, car c'est le mutisme complet, et la gendarmerie, une
veritable porte de prison...!
Merci pour vos conseils

je cons

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés